

ATTESTATION DE DÉPÔT

Pour constitution de capital social

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse,
représentée par CORSINI MARIE PIERRE dûment habilité à l'effet de la présente,

- certifie avoir reçu en dépôt la somme de 2000,00 euros représentant la totalité des versements effectués par les
souscripteurs du capital en numéraire de la société en formation au capital de 2000 euros :

S.A.S. A FIARA
204 LIEU-DIT-A PENNA
20145 SARI SOLENZARA

sur un compte bloqué dans les conditions légales et réglementaires, ouvert en ses livres sous le n°82110785204, jusqu'à
la date d'immatriculation de la société.

Liste des souscripteurs et mention des sommes versées par chacun d'eux :

M. SUSINI PHILIPPE , né(e) le 07/07/1997 à BASTIA
Montant souscrit : 2000,00 euros déposés le 23/06/2026

- et certifie avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque
souscripteur sur la liste des souscripteurs qui lui a été présentée.

La Caisse Régionale, dépositaire agréé en sa qualité d'établissement de crédit, décline toute responsabilité quant à
l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Protection des Données - Secret professionnel

Protection des données personnelles

Le présent article vous permet, en votre qualité de personne physique Client, Utilisateur, Titulaire ou signataire du présent
contrat, de disposer d'une information synthétique et globale sur les traitements de données personnelles opérés par la
Caisse Régionale.

Vous pouvez accéder à une information détaillée sur les traitements réalisés par la Caisse Régionale sur
vos données personnelles, notamment concernant les finalités des traitements, les bases légales permettant
à la Caisse Régionale de traiter les données, leurs durées de conservation, leurs destinataires et, le cas
échéant, les transferts de celles-ci vers un pays non membre de l'Union européenne ainsi que les garanties
mises en œuvre, en consultant la Politique de protection des données personnelles, accessible sur Internet
à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/ca-corse/particulier/informations/politique-de-protection-des-donnees-personnelles-de-la-caisse-regionale.html> ou disponible sur simple demande dans votre agence.

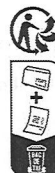
Les données personnelles que nous recueillons auprès de vous dans le cadre de notre relation, y compris pour le
fonctionnement du produit ou du service auquel vous souscrivez par le présent contrat, sont nécessaires à plusieurs titres,
notamment :

- pour l'exécution des contrats relatifs aux produits et services que vous avez souscrits avec nous,
- pour satisfaire à nos obligations légales,
- pour poursuivre nos intérêts légitimes, dans le respect de vos droits.

A ce titre, certaines données collectées ou traitées peuvent être requises par la réglementation ou être nécessaires pour la
conclusion de contrats. Vos données personnelles peuvent être recueillies à travers différents canaux de communication,
notamment en agence, par téléphone ou sur les sites et applications mobiles de la Caisse Régionale.

Nous utiliserons vos données personnelles principalement pour les finalités suivantes : la gestion de notre relation au
quotidien, de nos produits et services bancaires et assurantiels ; le recouvrement, la gestion du contentieux et de la preuve ;
la prospection et l'animation commerciale ; l'évaluation et la gestion du risque, la sécurité et la prévention des impayés et
de la fraude ; et le respect des obligations légales et réglementaires, notamment en matière de lutte contre le blanchiment.
Nous pouvons avoir recours à des opérations de ciblage ou de profilage afin de vous proposer un conseil et des offres
personnalisées, un service de plus grande qualité et vous fournir tous les éléments pour vous aider à prendre les meilleures
décisions.

Nous conservons et traitons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie. La
durée maximum de conservation est celle correspondant à la durée de la relation contractuelle ou de la relation d'affaires.
Cette durée peut être augmentée des délais nécessaires à la liquidation et la consolidation des droits et des durées légales



de conservation et de prescription. Pour satisfaire à nos obligations légales ou répondre aux demandes des régulateurs et des autorités administratives, ainsi qu'à des fins de recherches historiques, statistiques ou scientifiques, nous pourrions être amenés à archiver vos données dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous informons que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires mentionnés à l'article « Secret professionnel ».

Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez également, à tout moment et sans justification vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale par la Caisse Régionale ou par des tiers. Vous pouvez enfin, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire par lettre simple à : **Service Qualité-Clientèle, 1 avenue Napoléon III, CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9, ou contact : credit-agricole.fr/ca-corse puis NOUS CONTACTER** Les frais de timbre vous seront remboursés sur simple demande de votre part.

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

Crédit Agricole de la Corse - Service DPO - 1, Avenue Napoléon III - CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9 ;
dpo@ca-corse.fr

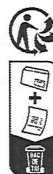
En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants :

- a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats ;
- c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats ;
- d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la réglementation en matière d'embargos et de sanctions internationales ;
- e) les partenaires de la Caisse Régionale pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;
- g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun ;
- h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;

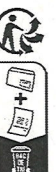


i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude ;

(j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.

Fait le 23/06/2026 en 2 exemplaires à GHISONACCIA

Signature du représentant de la Caisse Régionale
CORSINI MARIE PIERRE





Bienvenue dans votre convention de compte courant Professionnels et Associations

Nous sommes heureux de vous
compter parmi nos clients

À propos de votre convention de compte courant Professionnels et Associations (la
« Convention »)

Prenez le temps de lire votre Convention ! Elle fixe les règles applicables au compte courant (le « Compte ») que nous ouvrons aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels (par exemple : les entrepreneurs individuels) ou aux personnes morales (par exemple : les sociétés civiles ou commerciales, les associations). Elle est composée de nos principales conditions tarifaires, de vos conditions particulières et de nos Conditions Générales.

Nos principales conditions tarifaires



Vos conditions particulières

Vous allez signer vos conditions particulières. Elles détaillent les conditions personnalisées d'utilisation de votre Compte, de votre service Crédit Agricole En Ligne (CAEL) ainsi que nos modalités de communication. Un modèle de formulaire utile pour vous rétracter est également joint à vos conditions particulières.

Nos Conditions Générales



SI15400000030224872 20260623821107852040084820

CONVENTION DE COMPTE COURANT PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS
CONDITIONS PARTICULIÈRES

Vos Conditions Particulières

Nous

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, Siège social : 1 avenue Napoléon III, CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9 - D 782 989 206 RCS AJACCIO Société de courtage d'assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 025 177 - Télécopie 04 95 29 34 17 - www.credit-agricole.fr/ca-corse.

Nous sommes contrôlés par la Banque Centrale Européenne (Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne - <https://www.ecb.europa.eu/>), agréés et contrôlés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 - <https://acpr.banque-france.fr/>), contrôlés par l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - <https://www.amf-france.org/fr>) et contrôlés par Crédit Agricole S.A. (12, Place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex - <https://www.credit-agricole.com/>).

Vous

Titulaire(s)

S.A.S. A FIARA

Siège social : 204 LIEU-DIT-A PENNA
SARI SOLENZARA
20145

Représentée par :
M. PHILIPPE PASCAL SUSINI

Numéro SIREN : Société en voie de formation

Pays de résidence fiscale : FRANCE

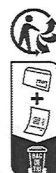
Contacts :

Tél. portable (facultatif) :

Vous acceptez de recevoir des informations et des propositions commerciales de notre part par SMS à ce numéro :

Adresse e-mail :

Vous acceptez de recevoir des informations et des propositions commerciales de notre part par e-mail à cette adresse :





SI15400000030224872 20260623821107852040084820

CONVENTION DE COMPTE COURANT PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS
CONDITIONS PARTICULIÈRES**Votre compte**

Numéro de compte	82110785204
Taux d'intérêt débiteur applicable aux dépassements	Aucun taux d'intérêt débiteur n'est applicable sur ce compte.

**Vos modalités de communication (relevés et informations)**

Niveau de regroupement et modalités de transmission	Reprise des modalités existantes
Canal de transmission	Reprise des modalités existantes

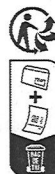


Vos déclarations

- ✓ **Pays de résidence fiscale.** Vous déclarez être résident(s) fiscal(aux) du pays indiqué précédemment et vous engagez à nous communiquer tout changement de votre résidence fiscale.
- ✓ **Fiche d'information précontractuelle.** Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la souscription, de la fiche d'information précontractuelle de la convention de compte courant Professionnels et Associations délivrée en application du code de la consommation et du code monétaire et financier.
- ✓ **Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).** Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance, avant la souscription, des dispositions du formulaire type concernant les informations de base sur la garantie des dépôts par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).
- ✓ **Principales conditions tarifaires.** Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté nos principales conditions tarifaires en vigueur à ce jour et, le cas échéant, applicables en cas de modification à intervenir ultérieurement.
- ✓ **Conditions générales.** Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté les conditions générales de la convention de compte courant Professionnels et Associations référencées CGLCCOUCOMPLETES, en vigueur au 21/01/2026.
- ✓ **Protection de vos données personnelles et secret bancaire.** Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Comment traitons-nous et protégeons-nous vos données et vos informations ? » des conditions générales de la convention de compte courant Professionnels et Associations. Vous êtes donc informé des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre à l'occasion de l'ouverture et de la gestion de votre compte, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous nous autorisez expressément à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues dans cet article, aux tiers visés, notamment pour satisfaire à nos obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à nos prestataires de services intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. Vous pouvez nous demander la liste des destinataires d'informations vous concernant.
- ✓ **Souscription de la convention.** Vous souscrivez la Convention dans les conditions particulières indiquées précédemment.

Lorsque votre souscription a été précédée d'un acte de démarchage, elle ne peut recevoir de commencement d'exécution avant le terme de votre **délai de rétractation (14 jours)**. Cependant, il est possible de demander son exécution immédiate. Vous demandez l'exécution immédiate de la Convention.

Vous bénéficiez toujours du droit de vous rétracter pendant 14 jours quel que soit votre choix.





SI15400000030224872 20260623821107852040084820

CONVENTION DE COMPTE COURANT PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS
CONDITIONS PARTICULIÈRES

Fait en 2 exemplaires à AJACCIO

Le 23 juin 2026

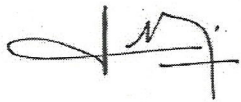
Par Marie-pierre CORSINI

Le (ou les) Titulaire(s),

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra
spécimen de votre signature

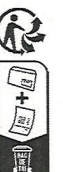
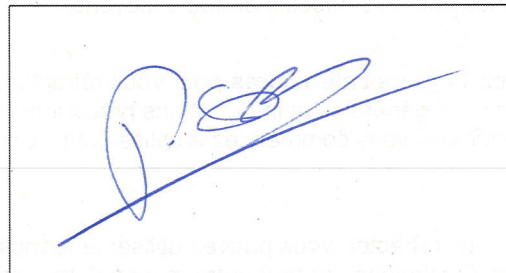
LE DIRECTEUR GENERAL Jean Pierre GUILLOU

S.A.S. A FIARA



Le représentant

M. PHILIPPE PASCAL SUSINI





Comment vous rétracter ?



Vous disposez du **droit de vous rétracter**, sans frais, sans pénalités et sans motif, **pendant 14 jours** si nous vous avons préalablement démarché (au sens de l'article L.341-1 du code monétaire et financier).

Qui ? Vous disposez du droit de vous rétracter si vous êtes :

- une personne physique, ou
- une personne morale qui ne dépasse aucun des quatre seuils suivants :
 - 5 millions d'euros pour votre total de bilan ;
 - 5 millions d'euros pour votre chiffre d'affaires ou à défaut pour le montant de vos recettes ;
 - 5 millions d'euros pour le montant des actifs que vous gérez ;
 - 50 personnes pour vos effectifs annuels moyens.

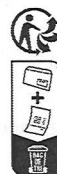
Quand ? Vous avez **14 jours calendaires** pour vous rétracter à compter de la conclusion de la Convention ou de la réception des conditions générales et informations précontractuelles si celle-ci est postérieure. Vous conservez le droit de vous rétracter même si vous commencez à utiliser votre Compte en devise immédiatement après la conclusion de la Convention.

Comment ? Pour vous rétracter, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous ou nous transmettre une demande de rétractation dénuée d'ambiguïté par tout autre moyen (lettre, courrier électronique, formulaire accessible sur notre site Internet).

Quelles conséquences ? Lorsque vous exercez votre droit de rétractation, cela entraîne la fin de la Convention. Vous devez :

- nous restituer tous vos moyens de paiement (par exemple : vos chèquiers, votre carte de paiement) ;
- nous régler les sommes dues pendant la durée d'utilisation de votre Compte comprise entre le commencement d'utilisation et la date de votre rétractation.

Nous vous rembourserons toutes les autres sommes que nous aurons perçues en application de la Convention **au plus tard 30 jours** après avoir reçu votre demande de rétractation. Si nous ne respectons pas ce délai, vous bénéficierez d'intérêts au taux légal sur les sommes que nous vous devons.





SI15400000030224872 20260623821107852040084820

CONVENTION DE COMPTE COURANT PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS
CONDITIONS PARTICULIÈRES**Modèle de formulaire de rétractation**

A renvoyer au plus tard **14 jours** à compter de la conclusion de la convention par lettre recommandée avec avis de réception à :
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse
Service Qualité-Clientèle, 1 avenue Napoléon III, CS 20308, 20700 AJACCIO CEDEX 9, ou contact : credit-agricole.fr/ca-corse puis NOUS
CONTACTER

Cette rétractation n'est valable que si vous nous l'adrez, lisiblement et parfaitement remplie, avant l'expiration du délai de 14 jours prévu par le Code monétaire et financier en cas de démarchage ou prévu par le Code de la consommation en cas de vente à distance à des personnes physique n'agissant pas pour leurs besoins professionnels.

Je soussigné :

Nom, prénom : (Entrepreneur Individuel)

Né(e) le : / /

Ou

Dénomination sociale :

Représentée par :

Déclare renoncer à la convention :

Désignation de la convention :

Ouverte sous le numéro :

Conclue le / /, avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse

Date : / /, Votre signature

